



Organisation
panaméricaine
de la Santé



Organisation
mondiale de la Santé
BUREAU RÉGIONAL DES Amériques

166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Session virtuelle, du 22 au 23 juin 2020

CE166.R3
Original : anglais

RÉSOLUTION

CE166.R3

EXAMEN DE LA COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

LA 166^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant considéré l'Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres (document CE166/14),

DÉCIDE :

De recommander que le 58^e Conseil directeur adopte une résolution rédigée selon les termes suivants:

EXAMEN DE LA COMMISSION PRÉLEVÉE SUR LES ACHATS DE FOURNITURES DE SANTÉ PUBLIQUE EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DES ÉTATS MEMBRES

LE 58^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant considéré l'Examen de la commission prélevée sur les achats de fournitures de santé publique effectués pour le compte des États Membres (document CD58/_);

Reconnaissant la demande croissante des États Membres en matière d'accès aux vaccins et aux fournitures stratégiques de santé publique, et prenant note des projets de transformation entrepris par le Bureau sanitaire panaméricain pour améliorer les outils de gestion de la demande et de l'offre, pour tirer parti de la technologie permettant de simplifier et d'automatiser les processus et d'améliorer la qualité et les délais, et pour mettre en place des plateformes numériques qui fournissent des informations en temps réel aux États Membres ;

Notant que les dépenses de fonctionnement des trois mécanismes de passation de marchés de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) – le Fonds renouvelable pour l'accès aux vaccins (Fonds renouvelable), le Fonds renouvelable régional pour les fournitures stratégiques de santé publique (Fonds stratégique) et le mécanisme d'achats remboursables pour le compte des États Membres – enregistrées pour la période biennale 2018-2019 représentent une augmentation de 74 % par rapport à la période précédente, et qu'une analyse interne du coût total du temps de travail du personnel, tant au siège de l'OPS que dans les bureaux des représentants de l'OPS/OMS, a estimé à environ \$20,5 millions les coûts réels de personnel pour le fonctionnement des mécanismes de passation de marchés ;

Notant avec préoccupation qu'il reste nécessaire de garantir la pérennité des trois mécanismes de passation de marchés en tenant compte de la totalité des coûts des activités de coopération technique et des investissements visant à améliorer la qualité et l'efficacité du service ;

Reconnaissant la nécessité d'ajuster la composition interne de la commission de 4,25 % pour augmenter la composante administrative de la commission pour frais de service de 1,25 % à 1,75 % et diminuer la composante de capitalisation de 3,00 % à 2,50 %,

DÉCIDE :

D'autoriser la Directrice à faire ce qui suit :

- a) ajuster la composition interne de la commission de 4,25 % sur les achats nets effectués par le Fonds renouvelable, le Fonds stratégique et le mécanisme d'achats remboursables pour porter la composante administrative de la commission pour frais de service à 1,75 % et réduire la composante de capitalisation à 2,50 %, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- b) créditer l'augmentation de la composante administrative (0,50 %) au Fonds spécial pour les dépenses d'appui aux programmes afin de couvrir les coûts de fonctionnement et de gestion générés dans toute l'Organisation par le Fonds renouvelable, le Fonds stratégique et le mécanisme d'achats remboursables ;
- c) diminuer du même pourcentage (0,50 %) les sommes créditées aux comptes de capital du Fonds renouvelable, du Fonds stratégique et du mécanisme d'achats remboursables.

(Deuxième réunion, le 22 juin 2020)